

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

**Séance du Conseil Municipal du 08 avril 2026 à vingt heures**

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
<b>Membres présents</b>		
Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	M. Rachid DAHMOUNI
M. Jean-Marc RETY	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
M. Denis CORDIER	M. Eric MICHELOT	M. Antoine FREMANN
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Cécile MATHELIN	M. Fernando NOVO
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
M. Christian BOUCASSOT	Mme Naminata SAVANE	Mme Ophélie MARSOLLIER
Mme Béatrice SIMON	Mme Céline LAFLEUR	
<b>Membres absents</b>		
Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Jonas MOUNDANGA (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	Mme Martine DÉRIOT (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)	
M. Luc LE LORCH (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Pascal CAMBON (pouvoir à M. Fernando NOVO)	

**N° 2026-052 : Approbation du Compte de gestion 2025**

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, adjoint aux Finances, rappelle que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte administratif.

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le comptable public du Service de Gestion Comptable Dijon Métropole et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif de la Ville ;

CONSIDÉRANT que les valeurs du Compte de gestion et du Compte administratif sont identiques ;

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte de gestion 2025 de la Ville de Longvic, dressé par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable Dijon Métropole, qui n'appelle ni réserve ni observation.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS